

# BULLETIN DE L'APRESS

## UNE BONNE ANNEE... ?

Les évènements tragiques du début de cette année 2015 nous ont bouleversés comme la plupart de nos concitoyens.

Le mouvement qui a suivi montre combien nous nous sentons concernés dès lors que la liberté et la démocratie sont en danger. On ne va pas revenir sur les évènements. Tout a été dit et cela ne manque pas de poser des questions comme celle de la responsabilité dans l'expression de la liberté ? (F.R. Hutin OF des 24 et 25 janvier)

Nous nous sommes souhaité des vœux dans de bien tristes circonstances. Pourtant, plus que jamais ces vœux se doivent d'être sincères. Comment peut on rendre une année bonne pour ses voisins, ses amis, ses collègues, sa famille, les personnes avec qui on vit et agit ?

Une réponse nous est suggérée par Guillaume Chocteau, responsable de Ressources Solidaires :

« ...pour nous, une chose est certaine : notre pays n'a jamais eu autant besoin de sens, de collectif et perspective commune pour l'ensemble de la population.

Et cela, c'est justement le projet génétique de l'économie sociale et solidaire !

Sans dire que le terrorisme sera combattu par l'ESS, il est clair, par contre, que l'obscurantisme le sera par l'éducation (entre autres populaire), que la frustration peut l'être par le sport, ... »

Chacun à notre place nous avons probablement un bout de la réponse.

L'APRESS, pour ce qui la concerne, continuera d'agir pour la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire comme un outil du mieux vivre ensemble quelque soient nos sensibilités et nos modes d'expression avec l'espoir modeste d'être le colibri de la légende racontée par Pierre Rabhi : <http://www.colibris-lemouvement.org/colibris/la-legende-du-colibri>

Jean Pierre Couvreur  
Président de l'APRESS 53

RAPPEL : Trois évènements de l'APRESS pour les prochains mois à l'Espace Régional de Laval :

Le 6 mars de 10 h à 12 h : réunion de travail pour la création d'une base de données sur l'accompagnement et le financement des structures de l'ESS

Le 6 mars de 14 h à 16 h : table ronde sur les coopérations économiques de territoire (Zoom sur le PTCE)

Le 30 avril de 18 h 30 à 20 h : Assemblée générale de l'APRESS

## Le compte personnel de formation (CPF) remplace le DIF

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les salariés ou les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier du CPF qui leur ouvre de nouveaux droits concernant la qualification professionnelle. 24 heures de formations sont créditées pendant 5 ans, ensuite 12 heures pendant 3 ans avec un cumul maximum de 150 heures. Seulement les formations certifiées sont financées ainsi que celles en lien avec le Sode de compétences ou la VAE. L'employeur doit donner son accord si la formation se déroule sur le temps de travail, sinon chacun est libre d'utiliser ce compte hors du temps de travail. Chaque salarié peut vérifier le nombre d'heures acquises, la liste de formations dont il peut bénéficier sur un compte en ligne.

Pour plus d'infos : <http://www.moncompteformation.gouv.fr>

### Agenda départemental (53) :

24 février 2015 de 9 h 30 à 16 h 30 à la Maison de Pays de Segré (49) :

**La GTPEC\* : S'engager pour une dynamique économique des territoires ruraux »**

\* GTPEC : Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

6 mars 2015 de 10 h à 12 h à l'espace régional de Laval : réunion de travail pour la création **d'une base de données sur l'accompagnement et le financement** de structures de l'ESS

6 mars 2015 de 14 h à 16 h à l'espace régional de Laval : table ronde sur **les coopérations économiques de territoire, zoom sur le PTCE**

30 avril 2015 de 18 h 30 à 20 h à l'espace régional de Laval : **Assemblée Générale de l'APESS**

« 500 projets pour les territoires » est un programme de soutien de la région des Pays de la Loire, qui permet de financer des projets collectifs des PME, TPE, artisans, commerçants, des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Destiné à renforcer la compétitivité des entreprises, à assurer le développement et la création des emplois durables, ce dispositif encourage l'investissement productif et stimule l'esprit de l'entreprise sur le territoire, participant ainsi à la dynamisation des Pays de la Loire.

Le type de projet soutenu peut être l'investissement matériel ou immatériel (logiciel, site internet, stands...), novateur pour les entreprises, la filière ou le territoire.

Les 500 projets sont mis en œuvre par des développeurs économiques, membres de l'équipe régionale de développement économique, présents dans les communautés de communes, les chambres consulaires, etc. Une attention particulière sera accordée aux projets qui proviennent des territoires ruraux, des quartiers en difficulté. Le montant accordé est sous forme de subvention. Le montant de l'aide est égal à 50% du coût du projet qui doit être supérieur à 4000 et inférieur à 50 000 euros. Cette aide peut être cumulée avec d'autres aides publiques qui viennent compléter la partie restée à la charge du bénéficiaire. Sur le département de la Mayenne, depuis la mise en place du dispositif, au moins 10 projets ont été votés pour pouvoir bénéficier de ce type d'aide.

Si vous avez besoin d'un renseignement sur le dispositif ou sur le suivi des dossiers de demande d'aide, contactez l'Espace Régional de votre territoire. Pour plus d'infos : [www.500projets.paysdelaloire.fr](http://www.500projets.paysdelaloire.fr)



*“Notre logique est économique, notre mission est sociale”*

Maine Ateliers est une «Entreprise Adaptée (EA)» créée en 1986. Elle a son siège à Gorron.

Une EA est une entreprise à but social qui emploie au minimum 80% de salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. L'homme est au centre des préoccupations. Cette mission sociale de l'Entreprise Adaptée ne peut s'épanouir que si elle réussit sur le volet économique. **C'est ce lieu unique, carrefour entre le social et l'économique, qui fait d'elle un acteur incontournable de l'économie solidaire.**

Maine Ateliers, EA, est également membre de l'**UNEA** (Union Nationale des Entreprises Adap-

tées) qui regroupe et fédère 60% des 650 Entreprises Adaptées.

**Maine Ateliers** emploie 80 personnes. Ses activités se répartissent en 7 pôles. Un pôle logistique de stockage et d'expédition des colis dans un délai de 24 à 72 h ; un pôle câblage réalisant la mise en service électrique de différents éléments (coffret électrique précablé, boîtier de commande, assemblage de système...); un pôle déchets électriques permettant le démantèlement en vue de la valorisation de Déchets d'équipements électriques et électroniques (ordinateurs, équipements ménagers...);

un pôle espace vert autour de la création et de l'entretien de jardin ou aire environnementale ; un pôle propreté proposant le nettoyage pour les entreprises et les particuliers ; un pôle sous-traitance permettant d'accomplir toute tâche (contrôle de pièces, assemblage, tri, mise sous pli...); un pôle confection de vêtements de travail pour les entreprises (industrie, santé, bâtiments.)

Avec la certification ISO 9001 et l'implication des salariés dans la vie de l'entreprise, Maine Ateliers est clairement engagée dans l'Economie Sociale et Solidaire.

Pour plus de renseignements : <http://maineateliers.com/> et [contact@maineateliers.com](mailto:contact@maineateliers.com)